



Relance économique et actions pour le développement durable de la Ville

Réponse à six postulats

Réponse au postulat de M. Benoit Gaillard et crts

« Un emprunt populaire de solidarité pour financer la relance à Lausanne »

Réponse au postulat de Mme Céline Misiego

« Après les plans de confinement et les plans de reprise, un plan d'action pour une reprise sociale, écologique et solidaire à Lausanne »

Réponse au postulat de Mme Angélique Chatton

« Une obligation verte pour le financement de la transition énergétique et écologique à Lausanne »

Réponse au postulat de M. Denis Corboz

« Taxe sur les locaux commerciaux vacants »

Réponse au postulat de Mme Pauline Blanc

« Quel bilan et quelles perspectives pour les mesures d'assainissement financier de la Ville? »

Réponse au postulat de M. Daniel Dubas et crts

« Une stratégie pour les achats publics durables »

Rapport-préavis N° 2024/22

Lausanne, le 2 mai 2024

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

1. Résumé

Par l'intermédiaire de ce rapport-préavis, la Municipalité répond à six postulats pouvant être mis en lien avec la relance économique et développement durable, que cela soit par l'intermédiaire des mesures de soutien mises en œuvre durant la crise COVID, ou les futurs projets visant à financer une partie des investissements en lien avec le Plan climat par l'intermédiaire d'obligations vertes, ou encore la mise en œuvre d'une stratégie en lien avec les achats durables.

2. Objet du rapport-préavis

Le rapport-préavis permet de répondre aux six postulats mentionnés en titre en lien avec la relance économique et le développement durable.

3. Table des matières

Table des matières

1. Résumé	1
2. Objet du rapport-préavis	1
3. Table des matières	1
4. Postulat de M. Benoit Gaillard et crts : « Un emprunt populaire de solidarité pour financer la relance à Lausanne »	2

4.1	Rappel du postulat.....	2
4.2	Réponse de la Municipalité.....	2
5.	Postulat de Mme Céline Misiego : « Après les plans de confinement et les plans de reprise, un plan d’action pour une reprise sociale, écologique et solidaire à Lausanne »	4
5.1	Rappel du postulat.....	4
5.2	Réponse de la Municipalité.....	5
6.	Postulat de Mme Angélique Chatton : « Une obligation verte pour le financement de la transition énergétique et écologique à Lausanne »	6
6.1	Rappel du postulat.....	6
6.2	Réponse de la Municipalité.....	7
7.	Postulat de M. Denis Corboz: « Taxe sur les locaux commerciaux vacants »	9
7.1	Rappel du postulat.....	9
7.2	Réponse de la Municipalité.....	9
8.	Postulat de Mme Pauline Blanc : « Quel bilan et quelles perspectives pour les mesures d’assainissement financier de la Ville ? »	9
8.1	Rappel du postulat.....	9
8.2	Réponse de la Municipalité.....	9
9.	Postulat de M. Daniel Dubas et crts : « Une stratégie pour les achats publics durables »	10
9.1	Rappel du postulat.....	10
9.2	Réponse de la Municipalité.....	11
9.2.1	Quelle stratégie d’achats durables	12
10.	Impact sur le développement durable	13
11.	Impact sur l’accessibilité des personnes en situation de handicap	13
12.	Aspects financiers.....	13
12.1	Incidences sur le budget d’investissement.....	13
12.2	Incidences sur le budget de fonctionnement.....	13
13.	Conclusions	14

4. Postulat de M. Benoit Gaillard et crts : « Un emprunt populaire de solidarité pour financer la relance à Lausanne »

4.1 Rappel du postulat

Déposé le 1^{er} juin 2020, le présent postulat demande à la Municipalité d’examiner l’émission auprès du grand Public d’un emprunt populaire de solidarité, destiné à financer des mesures de sortie de crise, rémunéré en partie en bons pour des prestations dans des commerces et entreprises de Lausanne.

4.2 Réponse de la Municipalité

La Municipalité partage les objectifs du postulant, et considère également nécessaire de soutenir le pouvoir d’achat des ménages lors des crises telles que celle du COVID, tout en favorisant le maintien et le développement de l’activité économique.

La voie de l’emprunt populaire ne semblait pas, au moment de la crise du COVID, la meilleure manière permettant de soutenir le pouvoir d’achat des ménages, compte tenu des intérêts négatifs. Cela aurait impliqué, dans le pire des scénarios, le versement d’une

charge d'intérêt par l'emprunteur à la Ville, et dans le meilleur des scénarios le versement d'intérêts proches de 0% à l'emprunteur. La réflexion se poursuivra néanmoins s'agissant des entités externes à la Ville de Lausanne.

La Ville a néanmoins pris ses responsabilités durant cette période délicate afin de soutenir, dans la mesure de ses moyens, le pouvoir d'achat et l'économie lausannoise. Ces actions ont pris les formes suivantes :

- un soutien à l'économie, par différentes gratuités en lien avec les taxes liées aux terrasses, marchés, étalages manifestations et commerces, gratuités des baux commerciaux et des DDP ;
- la création d'un fonds pour soutenir les acteurs victimes de la crise économique induite par le Coronavirus ;
- la garantie du paiement des salaires à 100% des collaboratrices et collaborateurs ;
- le versement de l'intégralité de leurs subventions aux entités subventionnées même arrêtées.

De manière globale, les impacts liés à la crise COVID-19, assumés par notre Ville, durant les années 2020 et 2021 se sont élevés à CHF 83.6 millions bruts et CHF 46.3 millions nets.

En outre, afin de favoriser la consommation auprès des commerçants lausannois, en collaboration avec la SCCL, la Ville a mis en place la démarche liée aux bons Enjoy. Cette opération de soutien au commerce lausannois a été menée en partenariat avec la Société coopérative des commerçants lausannois (SCCL) par l'impression d'une édition spéciale de bons Enjoy Lausanne qui présentaient l'avantage d'être déjà connus des consommatrices et consommateurs.

Les objectifs de l'opération visaient à soutenir aussi bien le pouvoir d'achat de la population que le chiffre d'affaires des commerces lausannois confrontés à des fermetures et à la concurrence électronique, et ainsi à atténuer pour toutes et tous les impacts négatifs de la crise sanitaire. Elle s'est déroulée sur une année, de l'automne 2020 à la fin de l'été 2021.

Près de 320 commerces et stands de marchés ont encaissé les bons émis par la Ville. Le secteur qui a le plus bénéficié de l'action est celui de l'alimentation qui représente un grand nombre d'acteurs économiques.

Le tableau ci-dessous dresse un état de situation des quant à l'utilisation de ces bons :

	Valeurs des bons encaissés	Pourcentage par catégorie
Alimentation, boissons	1'146'790	47.42%
Informatique, technologie, musique	331'398	13.07%
Mode, habillement	242680	10.03%
Librairie, papeterie	174'140	7.20%
Jouets, divertissement, concept store, cadeaux	136'764	5.65%
Lunetterie, opticien	91'965	3.80%
Beauté, bien-être, santé	67'882	2.81%
Sport, outdoor	63'858	2.64%
Bijouterie, horlogerie	51'022	2.11%
Pharmacie, droguerie	43'962	1.82%
Divers	35'196	1.46%
Fleuristes	21'472	0.89%
Meubles, décoration, arts	11'616	0.48%
Total	2'418'744	100%

Entre 2020 et 2022, les remboursements aux commerçantes et commerçants se sont élevés à CHF 2.4 millions, auxquels s'ajoutent les frais liés à l'opération (communication, impression, engagement d'une auxiliaire pour gérer les remboursements, frais d'envoi, etc.) d'environ CHF 0.3 million, ainsi que le soutien à la Société coopérative des commerçants lausannois (SCCL) pour les tâches lui incombant d'un montant de CHF 0.1 million. L'opération a ainsi coûté CHF 2.8 millions à la Ville.

Comme évoqué précédemment, en marge de l'opération Enjoy, d'autres actions spécifiques de soutien au commerce ont également été lancées par la Ville comme par exemple la gratuité des terrasses, des stands de marché et des étalages, et le renoncement à la perception de loyers commerciaux.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu au postulat de M. Benoit Gaillard et consorts.

5. Postulat de Mme Céline Misiego : « Après les plans de confinement et les plans de reprise, un plan d'action pour une reprise sociale, écologique et solidaire à Lausanne »

5.1 Rappel du postulat

Déposé le 23 juin 2020, le présent postulat demande à la Municipalité de :

1. estimer les conséquences de la crise COVID-19 sur les finances communales, ainsi que sur la population ;
2. proposer un plan d'action incluant les volets de l'économie, du social, de l'éducation, de la culture, du sport et de l'environnement, et d'inciter les autres communes, le Canton et les Villes de Suisse de s'associer à cette démarche ;
3. définir les financements nécessaires à ce plan d'action et proposer les moyens d'y répondre soit par une augmentation des ressources fiscales, soit par une élévation du plafond d'endettement.

5.2 Réponse de la Municipalité

La Municipalité a mis tout en œuvre pour soutenir le pouvoir d'achat des ménages lors des crises telles que celle du COVID, tout en favorisant le maintien et le développement de l'activité économique. Afin d'atteindre ces objectifs, la Ville a lancé diverses mesures dans le cadre des exercices 2020 et 2021, afin de soutenir les domaines précités, mais également les acteurs de la culture, du social et du sport. L'ensemble des collectivités publiques ont fait de même, par subsidiarité, chacun à son niveau.

1. Estimer les conséquences de la Crise COVID-19 sur les finances communales, ainsi que sur la population

Les impacts financiers en lien avec la crise COVID-19 assumés par la Ville durant les exercices 2020 et 2021 se sont élevés à CHF 83.6 millions bruts, CHF 46.3 millions au net tel qu'illustré dans le tableau suivant :

(en mios de CHF)	2020	2021	Total
Principales mesures de soutien	23.5	18.7	42.2
Autres mesures de soutien	19.9	21.4	41.3
Total brut	43.4	40.2	83.6
Compensations	-22.6	-14.7	-37.3
Total net	20.8	25.5	46.3

Les différentes mesures de soutien ainsi que les autres impacts pour la Ville ont fait l'objet de points de situation circonstanciés dans le cadre des préavis sur les comptes 2021 et 2022. Le détail des mesures réalisées durant cette période est présenté en annexe.

2. Proposer un plan d'action incluant les volets de l'économie, du social, de l'éducation, de la culture, du sport et de l'environnement, et d'inciter les autres communes, le Canton et les Villes de Suisse de s'associer à cette démarche

La Municipalité a mis en place un plan d'action qui a permis de soutenir en 2020 et 2021 les principaux acteurs impactés par la crise touchant la plupart des thématiques mentionnées ci-dessus.

Ainsi, en 2020 les mesures de soutien octroyées ont impacté les finances de la Ville pour un montant de CHF 43.4 millions. Cet impact découle notamment du soutien apporté aux domaines les plus touchés par la pandémie ou encore de la péjoration de la situation fiscale. Ces montants ont été en partie compensés pour partie par des financements de la Confédération et du Canton, ainsi que des non-dépenses sur certains postes du budget pour un montant de CHF 22.6 millions.

Les diverses mesures de soutien sont principalement à mettre en lien avec les bons Enjoy, en faveur des Lausannoises et Lausannois pour favoriser la consommation auprès des commerçants lausannois (CHF 2.8 millions), au soutien financier à Beaulieu, notamment afin de compenser l'annulation des foires et congrès (CHF 3.5 millions), aux mesures de soutien à la culture lausannoise (CHF 2.5 millions), à la couverture des pertes brutes financières des TL (CHF 2.5 millions), à la couverture de déficit des garderies privées subventionnées (CHF 3.7 millions), à l'acquisition de matériel de protection sanitaire et autres mesures organisationnelles pour les employées et employés et administré-e-s (CHF 1.8 million) ainsi qu'à l'achat de matériel et aux mesures sanitaires pour les hébergements d'urgences lausannois (CHF 0.4 million).

Il y a lieu de mentionner que parallèlement aux mesures de soutien impactant les charges, différents baisses de revenus pour la Ville ont également permis de soutenir notamment les

acteurs économiques. Il s'agit plus particulièrement du soutien aux établissements publics sous forme de gratuité de l'occupation du domaine public des terrasses (CHF 1.3 million), à la gratuités des baux commerciaux, renonciation à la perception des loyers des DDP, des édicules et des locataires commerciaux (CHF 2.2 millions). D'autre part des pertes de revenus en lien avec la pandémie se sont également matérialisés en 2021 notamment par l'intermédiaire d'une réduction des revenus liés l'impôt sur le divertissement (CHF 3.8 millions) mis également la diminution de revenus en lien avec les garderies municipales (CHF 1.3 million), à une baisse des amendes (CHF 4.9 millions), à la gratuité des terrasses, marchés, étalages, manifestations (CHF 2.5 millions) et enfin à une diminution des revenus du stationnement (CHF 2.8 millions).

Durant l'année 2021 la Municipalité a poursuivi sa politique volontariste visant à soutenir l'économie, les entités subventionnées dans le domaine de la culture, l'animation culturelle et le sport ainsi que la population. Les impacts liés à la crise se sont élevés à CHF 40.2 millions bruts, CHF 25.5 millions nets, à mettre en lien principalement avec des mesures permettant de soutenir, les actrices et acteurs victimes de la crise économique (CHF 7.5 millions), des gratuités notamment au niveau des terrasses, manifestations et commerces (CHF 2.7 millions), de la gratuité des baux des commerces et des restaurants et la renonciation à la perception des loyers DDP (CHF 2 millions) ou encore de la couverture du déficit des entreprises de transport (CHF 3 millions).

Les autres impacts concernent principalement des pertes de revenus liés aux amendes et au stationnement (CHF 8 millions) et à la baisse de l'impôt sur les divertissements (CHF 2.6 millions).

De manière globale, les coûts assumés par la Ville durant les années 2020 et 2021 se sont élevés à CHF 83.6 millions bruts et CHF 46.3 millions nets.

Ces éléments complètent les financements et soutiens octroyés notamment par le Canton de Vaud qui a annoncé des soutiens de CHF 521 millions en 2020 et CHF 270 millions en 2021 selon les divers communiqués de presse.

3. De définir les financements nécessaires à ce plan d'action et proposer les moyens d'y répondre soit par une augmentation des ressources fiscales, soit par une élévation du plafond d'endettement

L'ensemble des mesures ont été financées par l'intermédiaire du budget ordinaire de la Ville, le cas échéant par le biais de crédits supplémentaires validés par le Conseil Communal. Sans ces mesures de soutien volontaristes, les résultats au bouclage des comptes de la Ville 2020 et 2021 auraient été positifs.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu au postulat de Mme Céline Misiege.

6. Postulat de Mme Angélique Chatton : « Une obligation verte pour le financement de la transition énergétique et écologique à Lausanne »

6.1 Rappel du postulat

Déposé le 8 mars 2022 et renvoyé à la Municipalité pour étude et rapport, le postulat demande à la Municipalité d'étudier l'opportunité d'émettre des obligations vertes pour financer la transition énergétique et écologique à Lausanne, en mettant en place notamment les mesures suivantes :

- inventorier les projets durables de la Ville ;
- regrouper les investissements au sein d'obligation(s) verte(s) en fonction de leur temporalité et durée d'amortissement au sein d'une ou plusieurs levées de fonds qui feraient l'objet d'obligations vertes ;

- étudier l'opportunité de planifier et financer la rénovation des bâtiments publics, notamment des écoles, par le biais d'une obligation verte ;
- impliquer, cas échéant, la population et les investisseurs institutionnels.

6.2 Réponse de la Municipalité

Considérant que les prestataires de services financiers helvétiques jouent un rôle de premier plan au niveau mondial et que les émetteurs souverains jouent un rôle majeur à cet égard, le Conseil fédéral a décidé, en novembre 2021, de préparer l'émission d'emprunts obligataires fédéraux verts pour inciter les secteurs publics et privés à émettre des obligations suisses respectant des normes environnementales élevées. Cette stratégie vise également à renforcer l'engagement de la Suisse en faveur du développement durable, hisser sa place financière parmi les leaders internationaux des services financiers durables, accroître la transparence concernant les dépenses publiques en matière d'environnement en offrant en parallèle de nombreux avantages.

Plus proches de nous, ont eu recours aux emprunts verts notamment Romandie Energie Holding S.A. qui a émis un emprunt obligataire vert d'un montant total de CHF 100 millions pour soutenir la stratégie d'investissement du groupe dans les énergies 100% renouvelables, tant au niveau hydraulique que du solaire, de l'éolien, de la géothermie, du chauffage à distance ou encore d'autres projets environnementaux à venir.

Le Canton de Genève, a réalisé plusieurs opérations en lien avec des obligations vertes notamment un emprunt de CHF 620 millions en 2017, ainsi que plus récemment CHF 140 millions le 8 novembre 2023.

Dans le cadre de son Plan climat, la Municipalité a défini, à la lumière d'un bilan des émissions de gaz à effet de serre, une politique climatique volontariste pour faire de Lausanne une ville zéro carbone, vivante, apaisée, verte, saine, juste et durable. La Municipalité s'est fixé des objectifs ambitieux dans les domaines pour lesquels elle dispose de leviers d'action importants soit zéro émission directe dès 2030 dans le domaine de la mobilité et zéro émission pour l'ensemble des émissions directes à 2050 au plus tard.

Compte tenu des enjeux en lien avec la mise en œuvre du Plan climat et les besoins en financement y relatifs, la piste du recours aux obligations vertes sera explorée également par la Ville. Afin de pouvoir réaliser des emprunts verts, la Ville doit cependant réaliser un certain nombre de travaux préalables.

Pour mettre en place un tel emprunt obligataire, en application des « green bonds Principles (GBP) » fixés par l'International Capital Market Association (ICMA) qui sont devenues le cadre international de référence, il faut établir un document cadre. Ce dernier vise à présenter l'ensemble des thématiques pouvant être financées par l'intermédiaire d'une obligation verte ainsi que les objectifs à atteindre en termes de réduction de CO₂, pour chaque investissement concerné.

Par ailleurs, ce document cadre doit comporter en outre les points suivants :

1. l'utilisation des fonds ;
2. le processus de sélection et évaluation des projets éligibles ;
3. la gestion des fonds ;
4. le suivi et le reporting annuel des projets et l'atteinte des objectifs en termes de réduction de CO₂.

Il s'agit d'un document cadre réalisé une seule fois, qui permettra de réaliser toutes les opérations d'emprunt de type « green bond » pour autant qu'il soit suffisamment large au niveau des thématiques présentées.

Une fois réalisé, le document cadre doit être vérifié et validé par un institut externe (second party opinion) afin de certifier que les thématiques proposées sont conformes avec les principes fixés par l'ICMA. Le coût de certification est de l'ordre de CHF 25'000.-.

Finalement, une fois le document cadre certifié, les projets pouvant être financés par l'intermédiaire de l'emprunt vert, doivent être :

- identifiés dans le cadre du Plan des investissements de la Municipalité ;
- évalués par rapport à leur impact en faveur du climat ;
- suivis annuellement afin de s'assurer que les montants estimés ont été investis et que les objectifs en termes de réduction de CO₂, notamment, ont été atteints.

Les objectifs financiers et de réduction de CO₂ doivent en outre être certifiés par un organe externe (coût CHF 11'000.- par année).

Finalement, selon le retour des spécialistes contactés, les dépenses couvertes par l'intermédiaire d'une obligation verte (CHF 100 millions) devraient être réalisées durant une période de six ans au maximum, ce qui peut en complexifier la gestion en cas de retards au niveau du développement des projets et des chantiers.

L'obtention d'une obligation verte nécessite dès lors :

- la mise en place et la certification d'un contrat cadre (coût de CHF 36'000.-) ;
- la mise en place d'un processus de sélection des projets et de valorisation des effets en termes de réduction CO₂ touchant potentiellement plusieurs acteurs (Service des finances, Services constructeurs, équipe Plan climat, etc.) ;
- la réalisation d'un suivi financier spécifique permettant de s'assurer que l'enveloppe de CHF 100 millions octroyée soit consommée en six ans au maximum ;
- la réalisation d'un suivi des objectifs en termes de réduction de CO₂ et un bilan financier à présenter chaque année dans le cadre des comptes et à faire certifier par un externe.

Selon les retours de banques, et contrairement à une idée répandue, le fait d'opter pour une obligation verte par rapport à une obligation traditionnelle, ne permet pas forcément de réduire le coût de l'emprunt avec des taux plus favorables. Par contre, il s'agit d'un label intéressant compte tenu des priorités climatiques actuelles.

Pour conclure, il y a lieu de rappeler que le plan climat Lausannois, donne déjà une vision claire des thématiques et des objectifs à atteindre par son intermédiaire et qu'un suivi des objectifs en termes de réduction de CO₂ est déjà à disposition des Lausannoises et Lausannois par l'intermédiaire du site internet de la Ville.

D'autre part, une annexe spécifique intégrée à la brochure des comptes de la Ville existe déjà et donne une vision claire et synthétique des projets actuellement financés au travers du plan climat de la Ville. En outre, tous les préavis liés à cette thématique, sont estampillés « plan climat » et sont présentés de manière exhaustive au Conseil Communal en annonçant de manière systématique les objectifs et les bénéfices attendus en termes climatiques.

Compte tenu des éléments présentés ci-dessus, et du travail préalable à réaliser pour émettre une obligation verte, la Municipalité examinera le lancement d'une démarche visant à obtenir des financements par son intermédiaire dans le cadre d'un prochain renouvellement d'emprunt.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu au postulat de Mme Angélique Chatton.

7. Postulat de M. Denis Corboz: « Taxe sur les locaux commerciaux vacants »

7.1 Rappel du postulat

Déposé le 13 février 2018, le postulat demande à la Municipalité d'étudier l'opportunité d'une telle taxe, et d'examiner quelles bases légales existent ou devraient être modifiées. La définition des zones soumises - centre-ville uniquement, toute la ville, ou des quartiers répondant à certains critères devrait également faire l'objet d'une réflexion selon le postulat.

7.2 Réponse de la Municipalité

La Loi cantonale sur les impôts communaux (LlCom) du 5 décembre 1956, entrée en vigueur dans sa version actuelle le 1^{er} janvier 2022, ne prévoit pas la possibilité de taxer spécifiquement les locaux vacants. L'article 3 lettre d LlCom prévoit bien que les communes puissent notamment percevoir une taxe pour la promotion et le développement d'activités économiques, lorsqu'elles affirment leur vocation économique et commerciale, sans pour autant que la formulation ne corresponde précisément à la question de la taxation des locaux vacants.

Si cette tournure ouvre bien une possibilité de taxer certains acteurs économiques locaux, par exemple dans le but de financer des actions ou des animations stimulant le commerce local, elle reste floue notamment quant aux conditions à remplir, par exemple en termes de contrepartie de prestations ou d'avantages directs en raison des expériences tirées du projet du City Management.

Ainsi, l'absence d'une base légale claire ne permet, ainsi que la nature conjoncturelle du problème de locaux vacants, ne permettent pas à la Municipalité, à ce stade, d'envisager de mettre en place une taxe de ce type.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu au postulat de M. Denis Corboz.

8. Postulat de Mme Pauline Blanc : « Quel bilan et quelles perspectives pour les mesures d'assainissement financier de la Ville ? »

8.1 Rappel du postulat

Déposé le 2 octobre 2023, le présent postulat invite la Municipalité à étudier l'opportunité :

- d'établir un bilan des mesures PSAF I et II en listant de manière détaillée les mesures leurs objectifs prévus et les résultats obtenus ;
- d'établir une liste détaillée des mesures PSAF III, respectivement de leurs objectifs financiers respectifs.

8.2 Réponse de la Municipalité

Afin de répondre aux enjeux financiers de la Ville et faire face aux défis futurs, la mise en œuvre d'un plan d'amélioration structurel des finances publiques a été décidée dès 2011 et mis en place dès le budget 2012. Cette démarche structurelle d'amélioration financière a connu trois volets, portés par les Municipalités des législatures suivantes :

- PSAF I au cours de la législature 2011-2016 avec un objectif de CHF 40 millions d'améliorations pérennes ;
- PSAF II au cours de la législature 2016-2021 avec un objectif de CHF 35 millions d'améliorations pérennes ;
- PSAF III pour la législature en cours avec un objectif final de CHF 20 millions d'améliorations pérennes.

Le tableau, ci-dessous, présente un récapitulatif des objectifs fixés au titre du PSAF ainsi que des montants d'amélioration effectivement constatés aux boucllements successifs des comptes. Comme demandé par le postulat, les listes détaillées des mesures et de leurs effets sont fournies en annexes.

<i>En mio de CHF</i>	Objectif prévu	Intégré au budget	Réalisé aux comptes	Taux de réalisation	Détail des mesures
PSAF I	40.0	39.9	39.3	98%	Annexe a
PSAF II	35.0	35.8	35.6	102%	Annexe b
PSAF III	20.0	6.9	En cours	En cours	Annexe c

Les démarches PSAF I et II ont permis des optimisations financières de CHF 74.9 millions conformément aux objectifs que s'était fixés la Municipalité pour les deux premières démarches (CHF 75 millions). Tel qu'annoncé à plusieurs reprises dans le cadre des présentations budgétaires, les différentes mesures mises en œuvre ont permis d'améliorer la situation financière de la Ville, augmenter son autofinancement et assuré le financement des mesures prioritaires de la Municipalité portées dans le cadre des budgets 2012-2024.

La démarche PSAF a ainsi contribué à l'amélioration de la notation Standard & Poor's, qui a progressivement été relevée de A+ à AA- en mai 2024, suite à la mise en place depuis 2012 des différentes mesures de gouvernance financière mises en œuvre par la Municipalité.

Les première mesures liées au PSAF III ont été intégrées dans le cadre des B2023 et B2024 pour un montant de près de CHF 7 millions. La démarche étant encore en cours de réalisation, le montant prévu au budget et reporté dans le tableau ci-dessous n'inclut pas encore toutes les mesures et montées en puissance qui seront progressivement consolidées lors du dépôt des futurs budgets afin d'atteindre la cible fixée de CHF 20 millions d'amélioration. La liste détaillée des mesures budgétées à date est également disponible en annexe comme requis par le postulat.

Pour conclure, il y a lieu de rappeler que l'ensemble des mesures intégrées aux budgets ont systématiquement été transmises à la COFIN dans le cadre de leurs travaux consacrés au budget annuel, par l'intermédiaire d'annexes circonstanciées.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu au postulat de Mme Pauline Blanc.

9. Postulat de M. Daniel Dubas et crts : « Une stratégie pour les achats publics durables »

9.1 Rappel du postulat

Ce postulat demande un bilan sur l'intégration des principes de développement durable dans la politique actuelle d'achats publics de la Ville, ainsi que de l'adaptation de la stratégie d'achats actuelle pour répondre non seulement à l'évolution du cadre légal, mais aussi et surtout pour répondre à l'évolution des stratégies d'achats qui ne devraient plus se concentrer sur les prix, mais sur le coût total d'acquisition en intégrant dans son calcul le cycle de vie entier du produit, de sa fabrication à son élimination. Il s'agit de prendre en compte des critères qualitatifs tangibles en lien avec la protection de l'environnement et des personnes tout au long de la chaîne de valeur.

9.2 Réponse de la Municipalité

Le développement durable occupe une place centrale dans la politique d'achat actuelle, et apparaît dans son 3^e principe d'action. Celui-ci mentionne que les acheteuses et acheteurs professionnels se doivent dans toutes les procédures ouvertes et/ou sur invitation de mettre un critère d'adjudication sur le développement durable entre 8% et 12% selon la nature de la fourniture ou du service faisant l'objet d'un marché. Cette sensibilisation continue des acheteuses et acheteurs à la thématique des achats durable fait que ces critères sont aussi utilisés dans des formats moins formels dans les marchés en gré-à-gré. Cela se traduit par une forte collaboration avec le tissu économique local pour ces marchés.

La durabilité se retrouve au cœur de la politique d'achat en vigueur que les acheteuses et acheteurs s'appliquent strictement. Ceci leur a donc permis d'être au cœur de plusieurs projets majeurs en lien avec la durabilité :

- transition vers une flotte de véhicules propres via la gestion du processus des autorisations d'achats ;
- remise en question de chaque demande dans le cadre des autorisations d'achats (Véhicules, Machine/Matériel), car il est important de se rappeler que l'achat le plus durable est celui qui n'est pas fait ;
- projet d'acquisition de mobilier d'occasion, projet pionnier à la Ville en lien avec l'économie circulaire. La Ville a ainsi récupéré gratuitement, si ce n'est les coûts logistiques, pour plus de CHF 500'000.- à valeur neuve de mobilier d'occasion d'excellente qualité dans des entreprises basées sur sol lausannois qui déménageaient et ne souhaitaient pas prendre le mobilier avec eux. Il est ainsi donné une deuxième vie à ce mobilier ce qui a permis d'éviter une grande partie des achats de mobilier neufs sur 2021, 2022 et 2023 et d'éviter en grande partie l'impact environnemental en lien avec l'acquisition de nouveau mobilier ;
- coordination des groupes de travail suivants déterminés par la commission d'achat de la Ville (CAV)
 - équipements de protection ;
 - véhicules lourds et spéciaux ;
 - petite Enfance ;
 - réfectoires ;
 - atelier ;
 - conciergerie ;
 - mobilier ;
 - économat.

Le but de ces groupes de travail est d'échanger avec les utilisatrices et utilisateurs sur l'optimisation de ces portefeuilles, mais aussi sur la mise en place de solutions durables en intégrant activement l'unité durabilité et participation (UDP) dans le choix des solutions. Ces groupes de travail ont aussi permis à la Ville de mener plusieurs projets :

- un projet sur les perturbateurs endocriniens grâce à l'accompagnement d'un toxicologue dans le choix des produits de nettoyage et des désinfectants dans le monde de la petite enfance, ainsi qu'en utilisant la stricte application de la FRC et Yuka pour les produits cosmétiques (crème solaire, etc...) ;
- la mise en place de pools de véhicules au sein de la ville avec la mise à disposition de 41 véhicules légers, voitures et utilitaires à tous les services de la ville. Cette

solution de mobilité partagée fait partie des mesures de transition vers une mobilité plus durable, en accord avec les objectifs du plan climat.

Par ailleurs, la promotion de l'économie circulaire fait de plus en plus partie des réflexes des services de la ville, avec notamment la réutilisation et le partage de mobilier usagé, le reconditionnement de pavés récupérés lors de divers projets de la Ville, la mise à disposition de différents véhicules techniques dont une nacelle, etc...

Un travail important sur la thématique de la durabilité est également fait lors des projets de construction. L'imposition stricte de labels internationaux tels que FSC, PSFC (ou équivalents), l'imposition de principes de construction durables (matériaux recyclés, diminution de l'énergie grise), et l'obtention de labels de construction Minergie et Minergie Eco visant à optimiser au maximum l'efficacité énergétique du bâtiment.

Cette approche a aussi permis de voir la naissance de projets pilotes où l'utilisation de bois local était imposée aux soumissionnaires. Du bois local a donc pu être utilisé dans la construction du nouveau bâtiment scolaire de Béthusy, ainsi que pour le projet d'une nouvelle école aux Plaines-du-Loup.

Enfin, la Ville de Lausanne a été par deux fois récompensée par Solidar, en 2019 puis en 2023, au titre de ses achats durables. Le classement et la campagne liée avaient comme objectif de mesurer l'engagement des communes suisses en matière d'achats publics durables et de solidarité en faveur des populations des pays du sud. Pour cette cinquième édition, Lausanne a obtenu la première place du classement romand, ainsi que la deuxième place dans le classement de Suisse.

A fin 2023, les acheteuses et acheteurs professionnels de la Ville ont toutes et tous suivi la formation sur la nouvelle A-IMP & LMP-VD organisée par le Canton de Vaud. La durabilité et son application dans les marchés publics sont des points centraux de cette formation.

Ils et elles appliquent strictement la politique d'achat actuelle avec pour but la promotion d'une économie durable, la protection de l'environnement et le respect des aspects sociaux via l'application stricte des annexes mises à disposition par le canton. L'unité Durabilité et Participation est systématiquement sollicitée avant la publication d'appels d'offres sur SIMAP en lien avec les achats de la commission d'achat de la ville (CAV).

Pour les plus petits marchés, soit les marchés en gré à gré et sur invitation, la Ville travaille en priorité avec les entreprises sur sol lausannois puis sur sol vaudois pour autant que celles-ci puissent répondre au besoin.

La Ville est également membre active du Partenariat des Achats Informatiques Romands (PAIR) et collabore avec cette association à but non lucratif pour les achats d'ordinateurs de bureaux, ordinateurs portables, écrans et imprimantes. Le PAIR travaille activement avec l'organisation non gouvernementale (ONG) Electronicswatch, leader incontesté dans l'accompagnement d'acteurs publics dans leurs achats de produits électroniques en tous genres. Cette ONG s'assure que du secteur minier à la fabrication, tous les acteurs de la chaîne d'approvisionnement protègent le droit du travail des ouvriers.

Sur la thématique du développement durable, la Ville notamment contribué à l'élaboration de la Plateforme de Connaissances sur les Achats Publics Responsables (www.pap.swiss) en participant à tous les ateliers de travail organisés à Berne par la KBOB ainsi qu'en contribuant à l'élaboration des fiches techniques de la plateforme.

9.2.1 Quelle stratégie d'achats durables

La Municipalité entend poursuivre une politique d'achats toujours plus ambitieuse en termes de durabilité, notamment en :

- questionnant chaque achat, car l'achat le plus durable est celui ne se fait pas ;
- développant des projets d'économies circulaire, type retrofit pour des meubles ;

- accentuant sa politique d'achat 100% non émetteurs de CO2 en ce qui concerne les véhicules ;
- privilégiant l'utilisation à l'acquisition via une mutualisation accrue ;
- augmentant encore la pondération des critères de durabilité dans ses appels d'offres ;
- faisant du service métier, le SALV, un point d'entrée toujours plus systématique en termes d'achats de biens et de services.

10. Impact sur le développement durable

Les mesures mises en œuvre par la Municipalité afin de soutenir la population, les entités subventionnées, les acteurs du sport, de la culture et les commerçants lausannois, durant la crise du COVID ont permis de contribuer au maintien du pouvoir d'achat des différents acteurs mentionnés en préambule, tout en soutenant le maintien des emplois.

D'autre part, l'utilisation d'obligations vertes pour le financement de mesures en lien avec le plan climat, permettrait à terme de garantir une visibilité importante de la Ville au sein des marchés financiers tout en mettant en lumière, en plus des informations déjà disponibles, les importants efforts réalisés dans le domaine de la protection du climat.

11. Impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap

Ce rapport-préavis n'a aucun impact sur l'accessibilité des personnes en situation de handicap.

12. Aspects financiers

12.1 Incidences sur le budget d'investissement

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget d'investissement de la Ville.

12.2 Incidences sur le budget de fonctionnement

Ce rapport-préavis n'a pas d'incidence sur le budget de fonctionnement de la Ville, l'ensemble des coûts en lien avec le développement d'obligations vertes seront assumés dans le cadre de l'enveloppe financière disponible.

13. Conclusions

Eu égard à ce qui précède, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir prendre les résolutions suivantes :

Le Conseil communal de Lausanne,

vu le rapport-préavis N° 2024/22 de la Municipalité, du 2 mai 2024 ;

ouï le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de prendre acte des analyses, des orientations et des engagements de la Municipalité
2. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Benoit Gaillard et consorts, « Un emprunt populaire de solidarité pour financer la relance à Lausanne »
3. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Céline Misiege « Après les plans de confinement et les plans de reprise, un plan d'action pour une reprise sociale, écologique et solidaire à Lausanne »
4. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Angélique Chatton « Une obligation verte pour le financement de la transition énergétique et écologique à Lausanne »
5. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Denis Corboz « Taxe sur les locaux commerciaux vacants »
6. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de Mme Pauline Blanc « Quel bilan et quelles perspectives pour les mesures d'assainissement financier de la Ville ? »
7. d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Daniel Dubas et consorts « Une stratégie pour les achats publics durables »

Au nom de la Municipalité

Le syndic
Grégoire Junod

Le secrétaire
Simon Affolter

Annexes :

Au Postulat « Après les plans de confinement et les plans de reprise, un plan d'action pour une reprise sociale, écologique et solidaire à Lausanne » de Mme Céline Misiege

Annexe 1 : Principales mesures de soutien – C2020

Annexe 2 : Impacts-Covid 2021

Au Postulat : « Quel bilan et quelles perspectives pour les mesures d'assainissement financier de la Ville ? » de Madame Pauline Blanc

- Annexe a. : Bilan des mesures du PSAF I

- Annexe b. : Bilan des mesures du PSAF II

- Annexe c. : Mesures du PSAF III identifiées aux budgets 2023/2024